

COMMUNE de HAUT VALROMEY

DEPARTEMENT de l'AIN

ARRETE : AR_2026_067

ARRETE DE CIRCULATION pour EIFFAGE et son bénéficiaire ENEDIS - Route de Passou, Sothonod - le 06 et 07 octobre 2026

Le Maire de la commune de Haut Valromey,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 3221-3 et L 3221-4, R 2131-1,

Vu le chapitre 1^{er} du Titre 1^{er} du livre 4 des parties législative et réglementaire relatif aux pouvoirs de police de la circulation du nouveau code de la route (art. L 411-1) ;

Vu les articles R 411-5, R 411-21-1, R 417-10, R 411-25, R 412-28, L 325-1, L 325-2 et L 325-3 du code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 février 2008 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par les arrêtés du 04.01.1995, 16.11.1998, 08.04.2002 et 31.07.2002;

Vu les schémas définis dans le manuel de chef de chantier sur la signalisation temporaire ;

Considérant que les travaux d'urgences sur les voies relevant de la police du maire, tels que les branchements d'eau potable, d'assainissement, de gaz, d'électricité, d'éclairage public et de téléphone, les entretiens de voirie, les interventions de toutes natures, nécessitent certaines restrictions temporaires de circulation au droit du chantier ;

Vu la demande en date du 11/08/2026 par laquelle l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SAINT PRIEST CHEZ SIG-IMAGE, représentée par Jacques Clémentine, dont le siège social est Tech Izarbel, 2 allée Théodore Monod, 64210 BIDART (Pyrénées Atlantiques) et son bénéficiaire ENEDIS domicilié 30 avenue André Citroën, 01500 AMBERIEU (Ain) , pour le remplacement du poteau HTA dans pré + bascule de la ligne HTA sur le domaine public,

40 Route du Passou, Sothonod, 01260 HAUT VALROMEY,

CONSIDERANT que pour permettre le remplacement du poteau HTA dans pré + bascule de la ligne HTA sur le domaine public ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : à compter du 06/10/2026 pour une durée de 2 jours, au niveau de 40 Route du Passou, Sothonod, 01260 Haut Valromey (Ain) il y aura un empiétement sur la chaussée.

ARTICLE 2 : La signalisation de ce chantier sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I, 8ème partie : signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ; La signalisation du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise EIFFAGE et ENEDIS.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur en mairie de HAUT VALROMEY, sur les panneaux d'affichage de la commune et sur le chantier par l'entreprise.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Le maire, l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Haut Valromey, le 24 août 2026,
Le Maire, Alain VUAILLAT.



Auteur : A. VUAILLAT / Affiché le : 25/08/2026